

Procès verbal du Conseil d'Ecole du Mardi 2 avril 2019

Présents :

Enseignants : Mmes BARSACQ, BEUMANOIR, BOULAY, CHABALLIER, GOUJON, HELLO, LEGRAND-CHAMART (directrice), MICHEL, MONJAL, NYAMBI, et POUBANNE ; MM CHARRIER, CHAMART, FOURNIE et LOUIS.

Parents : Mmes HEMOND, RZEPECKI, PICQUIER, DOS SANTOS. MM DA SILVA, BORDET, OSQUIGUIL et BARDIN.

Mairie : M.CHANTELOUP, Maire ; M. BOUVIER, Maire adjoint aux affaires scolaires

DDEN : Mme TAVARES

Excusés: M. SEWERYN, Inspecteur de l'Education Nationale ; Mmes LHERIAU CLARTE et DEBEILLEX, M. GARZENNE, parents d'élèves.

Absents : Mme DAVID et M. RODRIDE, enseignants

Secrétaires de séance : Mmes HEMOND et NYAMBI

1. Projet d'école 2018-2022

► Les grands axes du projet d'école sont donnés par le directeur académique dans le projet académique. Les écoles doivent s'inscrire dans ce projet académique en choisissant parmi les axes proposés, en les déclinant en objectifs généraux, eux-mêmes déclinés en un certain nombre d'actions.

► Les axes retenus pour notre école sont :

- assurer l'acquisition des fondamentaux pour tous les élèves (axe 1)
- agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite (axe 2)

► Les objectifs retenus sont :

axe 1 - adapter les pratiques pédagogiques aux besoins des élèves (développer l'autonomie des élèves/ favoriser l'aide aux élèves/ favoriser l'inclusion en classe de référence)

- prendre en compte le contexte général dans lequel se déroule la scolarité (renforcer les dispositifs d'incitation à la lecture/ veiller à la cohérence des parcours éducatifs/ harmoniser les pratiques de cycle)

axe 2 - prévenir le harcèlement et les violences (améliorer la prise en charge de la violence et des conflits/ impliquer les élèves)
- améliorer la qualité de vie à l'école (harmoniser la journée de l'enfant/ ouvrir l'école aux familles)

► Le projet demande à être finalisé avant d'être envoyé à l'Inspection pour validation.

2. Service civique

► Deux jeunes personnes sont arrivées en janvier dernier pour effectuer leur mission de service civique au sein de l'école. Elles ont été recrutées pour une durée de six mois. A ce jour ils donnent toute satisfaction à l'équipe.

► Il s'agit de Emeryck LARCHER, diplômé en informatique, qui s'occupe de la salle informatique. Là, il gère l'accueil de petits groupes et fait travailler les élèves. Le travail a été préparé en amont par l'enseignant. Emeryck se propose de faire faire de la programmation informatique à certains élèves à partir de petits robots. L'école achètera donc les robots nécessaires à cette activité qui pourra débiter après les vacances de

printemps. (Les modalités d'intervention sur ce projet sont à déterminer). Enfin, Emeryck est aussi chargé de proposer des jeux sur le temps méridien aux élèves de la cour.

► Gaëlle LAURENCE gère quant-à elle la BCD de l'école. Elle accueille des petits groupes d'élèves pour les échanges de livres. Elle gère les emprunts, les retours, s'occupe du rangement. Elle lit des histoires, gère le coin écoute. Elle accueille depuis peu des élèves volontaires sur le temps de récréation, pour un temps calme en BCD (les lundis/mercredis/vendredis matins).

3. Intervenants

► En musique, l'intervenante Caroline DELAGE a démarré ses séances en octobre 2018, à raison d' ½ heure/ classe/semaine. Au cours du premier trimestre, elle a demandé un réaménagement des horaires car elle effectuait trop de préparations. L'équipe a donc fait en sorte de répondre favorablement à sa demande, en proposant que tous les CM poursuivent les séances de musique 2 fois par semaine de janvier à avril, et que les CP/ CE aient leurs séances d'avril à juin. Malgré cela, nous avons appris au retour des vacances de février que Caroline DELAGE démissionnait.

► Le directeur de l'école de musique est aussitôt entré en contact avec l'école pour proposer une autre intervenante afin de terminer l'année engagée. Il s'agit de NINA NOUI. La demande d'agrément a été envoyée à l'IEN, qui a donné son feu vert pour que les cours puissent se poursuivre sans interruption (les délais pour l'obtention de l'agrément étant longs).

► Il conviendra de faire un bilan de ces interventions en fin d'année. Certains enseignants remettent en cause les interventions en musique qui ne donnent pas satisfaction.

4. Budget alloué par la mairie

► Les crédits de fonctionnement ont été augmentés de 1,4%, ce qui correspond à l'inflation. Ces crédits sont déterminés par le nombre d'élèves inscrits en janvier, et ceux prévus en septembre. Une somme par élève est allouée à l'école.

► Sur le budget investissement, la somme de 10 000€ a été votée pour l'achat d'un serveur neuf en salle info (8129€) et pour installer une connexion WIFI dans toutes les salles de classe (1871€). Il a aussi été voté un certain nombre de dépenses pour : l'achat de filets de protections sur le terrain qui sert au foot, une table d'échec extérieure, un mur d'escalade horizontal sur l'extérieur du gymnase (2300€), une structure de jeux pour la cour du haut avec sol adapté (25700€). Du mobilier neuf viendra compléter celui acheté l'an dernier pour le restaurant scolaire (11000€).

► L'école remercie vivement la mairie pour ces nombreux investissements qui vont grandement améliorer les temps scolaires et périscolaires de chacun.

5. Travaux réalisés et envisagés par la mairie

► La réfection du plateau avait été envisagée, mais les réparations effectuées semblent tenir. Il avait été prévu de refaire les peintures des cages d'escaliers. Un devis pour équiper les bâtiments de l'élémentaire et du périscolaire d'un système d'alarme efficient a été demandé : il s'élève à 49 000€. Ces dépenses ne seront pas faites, dans la mesure où d'autres choix ont été faits en terme d'investissement.

► Au gymnase, un vestiaire a été rendu accessible aux handicapés.

6. Subvention

► L'association USEP de l'école a fait parvenir une demande de subvention tardive à la mairie. Chaque année la mairie accorde un montant de 2500€ à l'USEP pour aider au financement des projets. La demande sera soumise au vote le 16 avril prochain.

7. Projets classes découverte

► Les projets avaient été décrits lors du premier conseil d'école : il s'agit de faire partir les CE2 de Mmes LEGRAND/HELLO 3 jours au Grand Pressigny et à Loches pour une classe à dominante historique, et les classes de CM2 de Mme POUBANNE et M. CHAMART à Lathus pour une classe à dominante sportive. Les dossiers sont terminés et ont été envoyés à l'IEN pour validation. Le coût du projet CM2 s'élève à 8069€ et celui des CE2 à 4176€. La mairie participe à hauteur de 6000€ pour l'ensemble des projets, l'APE à hauteur de 3000€. La somme demandée aux familles s'élève à 40€ (soit 20€ la nuitée).

► Les enseignants remercient sincèrement l'APE et la mairie pour leur participation financière importante, qui permet de voir ces projets se concrétiser.

8. Sorties et projets des classes.

► Nous nous sommes exprimés l'an passé pour un maintien des rythmes à 4jours1/2. Pourquoi remettre le sujet en discussion cette année ? Pour plusieurs raisons :

- il y avait l'an dernier un fait inconnu de nous : la part des écoles qui resteraient dans le cadre des 4j1/2.

Nous devons faire le constat cette année que dans la circonscription d'Amboise, seuls Bléré et Château-Renault sont restés dans cette configuration, toutes les autres écoles sont passées à 4 jours.

- l'école élémentaire a été interpellée par la maternelle qui a organisé son premier conseil d'école avant les vacances de Toussaint, et qui s'est exprimée pour un retour aux 4 jours. La maternelle cherche un consensus, argumentant que si les deux écoles ne font pas une demande similaire au niveau des rythmes, le DASEN refusera, comme l'an dernier, que les deux écoles soient sur des rythmes différents.

Les collègues de maternelle ont mis en avant les difficultés des plus jeunes à vivre des journées longues, sans la coupure du mercredi, avec une multiplicité de personnes référentes dûe au NAP qui engendre une situation de stress. Ils ont exprimé une vraie souffrance de cette situation, et sont certains que les rythmes ainsi organisés ne sont pas propices à la maternelle. Nous entendons leurs arguments et avons conscience que le vécu des maternelles n'est pas celui de l'élémentaire, même si du côté des enseignants de l'école élémentaire, les avis sur ce point sont partagés. Les collègues de maternelle de leur côté entendent que l'aménagement de la pause méridienne est un vrai plus pour l'élémentaire, et argumente qu'en cas de retour à 4 jours, ce créneau du midi peut aussi faire l'objet d'un aménagement spécifique par la mairie.

Ne voulant rien imposer, les collègues de maternelle demandent qu'en cas de rythmes différents votés par les conseils des deux écoles, le dossier soit présenté au DASEN pour espérer qu'il accepte que deux écoles d'une même commune soient sur des rythmes différents.

► Deux questions sont posées par Mme LEGRAND à M. BOUVIER :

Q :- En cas de retour à 4 jours, la mairie fera-t-elle le nécessaire pour aménager le temps du midi ?

R : - La mairie ne laissera pas tomber les écoles. On essaiera d'améliorer le temps par rapport à ce qui existait il y a 4 ans. On peut envisager de créer des ateliers. Mais l'offre ne pourra pas être la même qu'actuellement, puisque la mairie ne sera plus subventionnée..

Q : - En cas de maintien à 4jours1/2, la mairie est-elle d'accord pour défendre le projet auprès du DASEN ?

R : - En cas de désaccord, le DASEN ne changera pas sa position car il est tenu par un décret (lecture d'une partie du décret par M. BOUVIER stipulant que toutes les écoles d'une même ville doivent s'aligner).

► S'ensuit un échange de points de vue sur le sujet : Mme PICQUIER demande les raisons pour lesquelles l'élémentaire est plutôt favorable aux 4jours1/2. Il est répondu que le fait de travailler 5 matinées par semaine est plus propice aux apprentissages que 4 matinées et 4 après-midi plus longs. Par ailleurs la pause

aménagée du midi fait que les après-midi se déroulent dans de bonnes conditions contrairement à avant. Mme BEAUMANOIR dit que les CP s'y retrouvent moins que les plus grands. Par ailleurs les intervenants ne ramènent pas les élèves à l'heure et ces derniers n'ont que très peu de récréation. M. OSQUIGUIL fait remarquer que l'an dernier, l'enquête avait fait ressortir le fait que les élèves appréciaient de faire diverses activités en NAP. On leur avait demandé leur avis et on les avait écoutés. Mme TAVARES apprécie que l'avis des enfants ait été entendu. M. BORDET manifeste son désaccord en disant que les enfants ne savent pas toujours ce qui est bon pour eux. Mme DOS SANTOS demande à MM BOUVIER et CHANTELOUP si la mairie continuera à financer les NAP en cas de 4j1/2. Réponse : oui car subventions au moins jusqu'en 2020. M. DA SILVA conclut en disant que cette organisation est reconnue par les chercheurs comme la meilleure, et regrette que le gouvernement laisse les conseils d'école et les municipalités décider en faisant le choix de « ne pas choisir ».

► Vote à bulletin secret : « Quelle organisation des rythmes souhaitez-vous pour la rentrée prochaine : 4 jours ou 4jours1/2 ? »

23 votants (8 parents élus/ 2 représentants de la mairie/ 1 DDEN/ 10 enseignants/ 1 membre du RASED/1 directrice)

- 4 absentions
- 16 favorables à 4j1/2
- 3 favorables à 4j

9. APE

► Mme HEMOND exprime sa satisfaction de constater que l'APE compte de nouveaux membres. Elle donne les dates de manifestations suivantes :

- la boum Halloween a eu lieu le 31 octobre : il y a eu des élèves en provenance d'autres écoles, c'était un succès.
- dimanche 25 novembre : Loto
- 8 décembre : Noël de la mairie
- préparation de défis sportifs pour le téléthon
- 9 mars : bourse aux jouets
- 28 juin : fête des écoles, sur la même organisation que l'an passé, avec barbecue...

► M. BOUVIER remercie l'APE de son implication sans faille au profit des écoles publiques. Mme LEGRAND exprime également ses remerciements au nom de toute l'équipe.

10. Mairie : travaux réalisés et à envisager

► L'année écoulée, la mairie a financé l'ascenseur, et la réparation (étanchéité) de la casquette, le tout pour un montant de 160 000€. L'ascenseur est désormais en service (inauguration prévue le 9/11) , le contrat de maintenance est signé.

► Tout le matériel de cuisine a été renouvelé, dernièrement l'achat d'un lave-vaisselle (22 000€). Le mobilier du self a été partiellement changé pour de meilleures conditions d'accueil : petites tables rondes 4 personnes et claustras pour délimiter des espaces.

► La mairie continue le renouvellement des vidéopro des classes. La salle informatique est opérationnelle : reste à changer le serveur (qui est un matériel de récupération) pour de meilleures performances en terme de connexions.

► Enfin la mairie a voté un crédit supplémentaire de 3000€ pour du matériel pédagogique demandé par l'école.

► Mme LEGRAND précise que cette année, l'école fera une demande pour une sonnerie automatique permettant aussi le déclenchement des alertes. (Le sifflet et la corne de brume pour les PPMS risque majeur

et attentat/intrusion ne sont pas efficaces). Une demande de connexion internet en WIFI pour les classes sera également formulée.

La séance est levée à 20h20.

Signature de la présidente :

Signature des secrétaires :